

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 15 janvier tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	M. Hugo Lacroix	→	Conseiller
	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-01-01-00

La séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

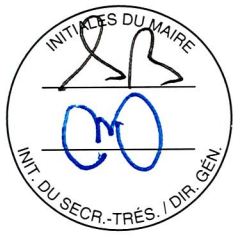
2024-01-02-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 6401
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6401
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL..... 6402
- 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 .6402
- 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 6403



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6403
4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois	6403
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE	6404
6. TRANSPORT.....	6404
6.1 Asphaltage du bureau municipal : Décompte progressif #1	6404
7. HYGIÈNE DU MILIEU.....	6405
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	6405
9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	6405
9.1 Constat d'infraction : 1201 Chemin Royal.....	6405
10. LOISIRS ET CULTURE.....	6406
10.1 Engagement : Surveillant de la patinoire.....	6406
11. CORRESPONDANCE.....	6406
12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	6406
13. DIVERS	6407
14. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	6407
15. LEVÉE DE LA SÉANCE	6407

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023

2024-01-03-01

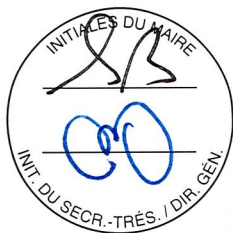
CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

6402



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre en effectuant la modification suivante :
 - Modifier la résolution 2023-12-24-01 « Adoption du programme triennal d'immobilisation » en remplaçant « Véronique Mathieu » par « Nancy Paquet » qui appui d'adoption de la résolution.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-01-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

2024-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre en effectuant la modification suivante :
 - Modifier la résolution 2023-12-15-01 « Levée de la séance » en ajoutant « Nancy Paquet » qui propose l'adoption de la résolution et par « Véronique Mathieu » qui appui l'adoption de la résolution.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-01-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2024-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Hugo Lacroix

6403



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 200 063,89 \$ pour le mois de décembre 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-01-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT

6.1 Asphaltage du bureau municipal : Décompte progressif #1

2024-01-06-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-08-06-01 « Acceptation d'une offre de service : Plan, devis et surveillance des travaux d'asphaltage du bureau municipal » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-10-24-01 « Acceptation d'une offre de service : Asphaltage du bureau municipal » ;

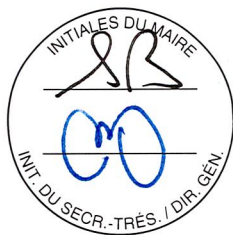
CONSIDÉRANT les modalités du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 126 683,14 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur « Gosselin Tremblay Excavation » pour les travaux d'asphaltage du stationnement du bureau municipal (Décompte progressif numéro 1) daté du 17 novembre 2023 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 126 683,14 \$ (incluant les taxes) et la réception provisoire des ouvrages à l'entrepreneur « Gosselin Tremblay Excavation » pour les travaux d'asphaltage du stationnement du bureau municipal.
2. Autoriser la direction générale à mandater un auditeur et lui soumettre les informations et les documents nécessaires à la mission de procédures convenues, comme il est fait mention dans les "Instructions aux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

municipalités et aux auditeurs relatives à la reddition de comptes finale devant faire l'objet d'une mission de procédures convenues" du PRABAM.

3. Entériner et confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.
4. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
5. Approprier au surplus non affecté les dépenses à assumer par la Municipalité.
6. Transmettre la présente résolution à « Gosselin Tremblay Excavation », entrepreneur général et à « Génicité ».
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-01-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Constat d'infraction : 1201 Chemin Royal

2024-01-09-02

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Hugo Lacroix

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire du 1201 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Document déposé : 2024-01-09-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Engagement : Surveillant de la patinoire

2022-12-06-01

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant(e) à la patinoire pour les périodes de fort achalandage :

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi dans le journal Autour de l'île, le Clin d'œil et sur le site Internet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder à l'embauche de Léo Delisle au poste de surveillant(e) à la patinoire, selon les termes entendus.
2. Autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un surveillant remplaçant à la patinoire au besoin, selon les termes entendus.
3. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la « Politique de travail de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ».
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-01-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2024-01-11-00

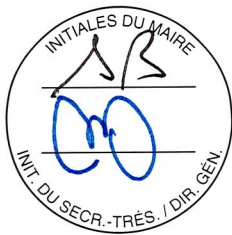
La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2023 est déposée.

Document déposé : 2024-01-11-00

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2024-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-01-14-00

À 20 h 12, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 12. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

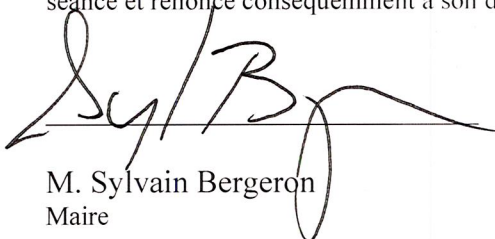
Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par Mme Nancy Paquet

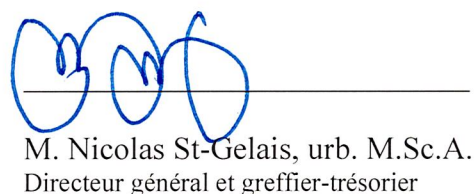
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.